

## L'EVOLUTION DE L'OSTREICULTURE DANS LE BASSIN D'ARCACHON.

---

20885

Par M. Rémy LADOUCE,  
Inspecteur régional du Contrôle sanitaire à Arcachon.

---

Les bancs d'huîtres plates formaient jadis un cordon presque ininterrompu le long des côtes françaises. Ces gisements étaient exploités sans restrictions et considérés comme inépuisables. En 1726, une déclaration royale stipulait encore que « la pêche des huîtres continuerait à être faite avec la drague armée de fer, de la même manière et ainsi qu'elle s'était pratiquée jusqu'alors ».

La fécondité des bancs naturels était énorme, mais l'avidité des pêcheurs finit par les appauvrir. Nous examinerons comment des mesures administratives, propres à protéger ou destinées à reconstituer les gisements et des essais successifs, firent évoluer la pêche des huîtres dans le Bassin d'Arcachon, pour arriver à l'ostréiculture telle qu'elle se pratique actuellement.

En 1750, l'huître devenait rare, l'Amirauté de Guyenne devait interdire la pêche pendant trois ans. Puis, successivement, en 1754 et 1759, elle défendait la pêche au râteau et suspendait toute récolte d'huîtres du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre: ces mesures donnèrent de bons résultats.

Avec l'amélioration des moyens de transport, l'huître d'Arcachon, ou « gravette », était connue dans l'intérieur du pays. La consommation croissant, la pêche reprenait sans ménagements, au mépris des règlements. Un bâtiment de l'Etat venait, en 1840, aider la police locale; mais il était trop tard et en 1848, il ne fut plus question de protéger les bancs, mais de les reconstituer.

L'Administration proposa la création de parcs pour l'élevage et la reproduction des huîtres. Les pêcheurs trouvant plus commode de continuer la récolte des huîtres venues naturellement, les premiers essais sérieux sont dûs à des particuliers, non inscrits maritimes.

Après l'entreprise malheureuse de M. MONLABADE, un industriel bordelais, en 1849; un autre bordelais, M. DURAND, associé à M. DAUSSY, marin à La Teste, obtint quel-

ques résultats en 1856, puis exploita un parc avec P. O. LAFON, un ancien maître au cabotage qui fit venir des huîtres de Noirmoutier pour former un fond de reproduction. M. LAFON résolut de faire connaître à la population du Bassin les avantages que pouvait procurer la culture des huîtres; avec lui, des hommes énergiques dont le Capitaine MOUSSEAU et les Docteurs LALESQUE et LALANNE, en s'inspirant des exemples de COSTE dans la baie de Saint-Brieuc, mirent des fagots comme collecteurs, sur des concessions en divers endroits du Bassin : ils arrivèrent à convaincre que la capture du naissain était possible.

En 1859, COSTE, délégué par l'Empereur, constatait les résultats obtenus. L'année suivante, on créait, sous sa direction, trois parcs modèles sur lesquels on plaçait un million d'huîtres et, pour servir de collecteurs : cent mètres cubes de coques (*Cardium edule*), ainsi que des fascines et des planches garnies de coquilles fixées au brai. COSTE eut aussi l'idée d'utiliser les tuiles creuses, servant à la couverture des maisons dans la région. La tuile se montra le collecteur par excellence, mais le naissain y était si fortement attaché qu'on ne pouvait l'enlever qu'en le blessant le plus souvent, ou en cassant la tuile. Le Dr. KEMMERER, de l'île de Ré, pensa à recouvrir la tuile d'un enduit rendant le décollage facile; après les essais de M. BAILLY, de Bourg (Gironde) : mélange d'argile, de chaux, de ciment et de sable; puis de MM. MONTAUGE Frères, d'Arcachon, qui ajoutaient de la bouse de vache diluée; M. MICHELET, un autre arcachonnais, trouva la formule idéale en 1866 : un mélange de chaux et de sable, dont on forme un lait dans lequel on trempe les tuiles; après un simple séchage, celles-ci sont prêtes à être posées.

Les premières tuiles placées étaient simplement maintenues au-dessus du sol par des traverses en bois, mais par la suite, les tuiles sont rangées, la partie concave en dessous, dans des « cages » en bois, de 2 mètres de long, 60 centimètres de large et autant de haut; ces cages sont fixées à des pieux enfoncés profondément dans le sol. Les premiers collecteurs posés se couvrirent de naissains, et de 1862 à 1865 on retira huit millions d'huîtres des premiers parcs d'essais; ces huîtres servirent à ensemercer de nouveaux bancs, si bien qu'en 1871 on comptait vingt-et-une huîtrières.

Pendant ce temps, les concessions étaient de plus en plus

demandées : on n'en comptait qu'une vingtaine en 1857, il y en avait déjà 297 en 1865 et 1.132 en 1872; l'Etat voyant que son exemple était désormais inutile, concédait les parcs qui lui appartenaient.

Les parcs d'Arcachon sont établis sur les terrains émergents : les « crassats »; les « ruches » sont installées en bordure des chenaux et les parcs d'élevage dans les parties plus hautes, qui par conséquent découvrent plus longtemps à chaque marée. Or, l'huître plate est fragile, surtout quand elle est jeune et supporte difficilement la chaleur, en été et le froid, en hiver : elle doit donc rester autant que possible dans l'eau. GRENIER, en 1875, eut donc l'idée des « claires ». Les « claires » arcachonnaises, qu'il ne faut pas confondre avec les claires de la région de Marennes, sont des emplacements sur lesquels on dépose les jeunes huîtres et où l'eau est retenue par de petits murets de 40 centimètres de hauteur environ. La sol est de préférence recouvert d'une couche de gravier qui maintient les huîtres un peu surélevées.

D'autre part, les ostréiculteurs commencèrent à placer les jeunes huîtres, à l'abri de leurs ennemis, dans des caisses en bois ou en osier. MICHELET perfectionna ces caisses qui se composent maintenant de cadres de bois sur lesquels sont tendues des toiles métalliques en fer galvanisé; le tout est ensuite goudronné soigneusement. Ces caisses, appelées « ambulances » ou « caisses ostréophiles » servaient au début uniquement pour les jeunes naissains blessés par le détroquage : les jeunes huîtres, bien protégées de leur ennemis, s'y remettaient de leurs blessures; maintenant certains ostréiculteurs, qui veulent des produits de choix, utilisent la caisse ostréophile pour l'élevage : l'huître placée en eau vive, s'alimente mieux et n'étant pas gênée dans sa croissance, prend une forme plus régulière.

Le nombre de concessions augmentant, il y en avait 6.750 en 1903, les réserves d'huîtres plates étaient supprimées en 1907 : les huîtres âgées des parcs suffisant à la reproduction. Nous devons signaler toutefois une tentative de repeuplement après la crise ostréicole de 1920-1921. Actuellement, les conditions biologiques étant redevenues favorables, nous sommes dans une période d'extension de la culture de l'huître plate dans le Bassin.

Nous n'avons pas encore parlé de la Gryphée, qui cohabite dans le Bassin d'Arcachon avec l'*Ostrea edulis*. Son introduc-

tion fut autorisée en 1857, pour palier au manque d'huîtres plates. Les huîtres étaient importées du Portugal, d'où leur nom de « Portugaises ». Ces Portugaises ne se reproduisaient que très faiblement, seules les années 1878 et 1882 donnèrent un peu de naissain, et il était admis « que la présence des » gryphées dans la baie n'était pas susceptible de porter » préjudice à la culture de l'huître indigène, par suite de » leur inaptitude inexplicquée à se reproduire dans les eaux » du Bassin d'Arcachon ». (GUERIN-GANIVET en 1909.)

En 1911, les collecteurs se couvraient de petites portugaises qui arrivèrent à étouffer les plates. On en vint donc (décret du 27 janvier 1914, légèrement modifié par celui du 20 juin 1921) à interdire l'importation de gryphées étrangères au Bassin, et la culture de la portugaise dans la zone aval. La crise de l'huître plate fit rapporter cette dernière mesure par le décret du 19 mai 1925.

La portugaise se consomme surtout jeune : 2 à 3 ans; elle est donc livrée à la consommation avant d'être en âge de donner un naissain viable. On a donc dû prévoir le maintien de gisements d'huîtres mères classés, alors que pour la plate cela n'était pas nécessaire. Il existe dans le Bassin 4 gisements formés naturellement et plusieurs autres petits, artificiels qui sont regarnis de temps à autre, quand la récolte de naissain de portugaise tend à diminuer; mais, même à ces époques, craignant un envahissement du Bassin par la Gryphée, et un encombrement du marché, la majorité des ostréiculteurs arcachonnais se montre toujours hostile à l'importation libre. Ils sont ainsi certains que les portugaises originaires du Bassin d'Arcachon ont la finesse de goût désirable; c'est qu'en effet, la portugaise cultivée, la « noisette » d'Arcachon, par son aspect (forme régulière) et sa saveur (elle a perdu le goût âpre de la gryphée sauvage) a acquis une réputation méritée.

Au fur et à mesure que s'amélioraient les méthodes d'élevage, une centaine d'établissements d'expédition s'installaient sur la côte. Ils se perfectionnaient peu à peu, surtout depuis l'application du décret du 31 juillet 1923 sur la salubrité des huîtres, en suivant les indications de l'Association ostréicole et de l'Office Scientifique et Technique des Pêches Maritimes. Ils possèdent des dépôts : réservoirs flottants, claires sur les plages et surtout réservoirs à terre, dans lesquels, les huîtres sont mises à dégorger, isolées de la vase qui aurait pu

se déposer, dans des casiers maintenus entre deux eaux par des traverses en bois.

Actuellement l'ostréiculture est donc organisée de la manière suivante dans le Bassin d'Arcachon :

Les tuiles sont chaulées au printemps et sont mises en piles pour sécher au soleil. Les ostréiculteurs attendent alors les résultats des pêches de larve de l'Office des Pêches, pour poser leurs collecteurs au moment opportun : en général, en juin pour l'*Ostrea edulis*, de fin juin à fin juillet pour la *Gryphaea angulata*. On peut remarquer à ce sujet que les meilleures récoltes se font d'ordinaire dans la zone ouest pour la plate, dans la zone est pour la portugaise, et que les premières se fixent de préférence sur les collecteurs placés au bas des « ruches » tandis que les secondes se rencontrent en plus grand nombre sur les tuiles du haut.

Vers février-mars, le naissain est détaché des tuiles au moyen d'un couteau spécial, c'est le détroquage; puis semé sur les parcs de demi-élevage, ou, s'il n'est pas encore assez robuste, mis dans les caisses ostréophiles.

Quand elles ont atteint 18 mois, c'est-à-dire en janvier de l'année suivante, les jeunes huîtres sont triées et mises sur les parcs d'élevage (que l'on appelle aussi parcs d'affinage). Pour protéger les huîtres contre leurs ennemis naturels, les parcs sont entourés de grillages métalliques, de pieux et de jeunes pins en lignes serrées. Parfois leur surface est garnie de piquets courts et pointus, pour écarter les poissons plats.

Enfin les huîtres passent dans les réservoirs des établissements d'expédition, où elles perdent le peu de vase qui pourrait exister entre leurs valves; il suffit ensuite d'un simple lavage extérieur avant de les emballer pour l'expédition.

Avec ses 1.081 hectares de parcs (chiffre de 1937), les 15 à 18 millions de tuiles posées chaque année, de simple producteur qu'il était, et tout en continuant à fournir des jeunes huîtres plates aux autres centres d'élevage, tant français qu'étrangers, le Bassin d'Arcachon s'est donc outillé pour vendre directement à la consommation ses « gravettes » et ses « noisettes ».

---